

Université du Québec à Montréal
Département de sciencepolitique

Hiver 2021

POL8312-10
MONDIALISATION, INSTITUTIONS ET RÉGULATION DE
L'ÉCONOMIE MONDIALE
LUNDI 9 H 30 À 12 H 30 – COURS EN LIGNE

Professeurs : Michèle Rioux et Christian Deblock

rioux.michele@uqam.ca
deblock.christian@uqam.ca

Descriptif

Le séminaire porte sur les principaux problèmes et enjeux économiques et politiques posés par la régulation de la mondialisation ainsi que sur le rôle joué par les grandes institutions internationales. Il aborde les différentes dimensions de la mondialisation, les différentes institutions et organisations de sa régulation et les différents niveaux de l'action collective. La mondialisation et sa régulation seront étudiées dans une perspective à la fois historique, théorique et pratique.

Plan du séminaire

1. Introduction et présentation du séminaire
2. Nationalisme et internationalisme
3. L'internationalisation ordonnée
4. De l'OIIC à l'OMC
5. Le statut des pays en développement
6. Les accords commerciaux et l'OMC
7. Régulation monétaire et développement
Semaine de relâche
8. Les investissements internationaux et les droits de l'investisseur
9. La globalisation, un défi pour la coopération internationale : le cas des industries culturelles
10. Télécommunications, gouvernance de l'Internet
11. L'OCDE et la taxation des GAFA
12. La concurrence et sa régulation mondiale
13. Les trajectoires de la régulation multilatérale (privée et publique)
Présentation des travaux

Cheminement

Le séminaire est divisé en deux parties (voir plan plus bas). La première partie porte sur l'internationalisation ordonnée ainsi que sur les grandes organisations économiques internationales qui ont structuré l'économie mondiale après la Seconde Guerre mondiale. La seconde partie porte plus spécifiquement sur la globalisation et les problèmes nouveaux qu'elle soulève en matière de régulation.

Nous suivrons le plan établi. Vous le retrouverez aussi dans le Moodle. Chaque bloc du Moodle comprend les textes qui devront être lus pour le séminaire et la discussion en classe.

Le séminaire a trois composantes : 1) des exposés oraux pendant la première partie du séminaire ; 2) des discussions pendant la seconde partie du séminaire ; et 3) un travail de recherche sur une organisation économique internationale.

Étant donné le contexte, toutes les séances se feront par Zoom. Nous veillerons à ne pas trop alourdir les présentations. À cet effet, l'exposé oral sera divisé en deux de manière à permettre à chacune et à chacun de respirer un peu et, bien entendu, de poser des questions.

1. Le rapport de recherche, ou plutôt les deux rapports comptent pour 70 % des points.

Deux rapports d'une quinzaine de pages devront être remis durant la session. Les deux rapports porteront sur une organisation économique internationale au choix de l'étudiante, de l'étudiant. Ensemble, ils constituent un travail complet rédigé en deux temps.

- Le premier rapport aura pour objet de présenter les débats qui ont conduit à la création de l'organisation choisie, le mandat de cette organisation et ses structures.
- Le deuxième rapport portera, quant à lui, sur un problème spécifique de coopération économique internationale auquel a été, ces dernières années, confrontée l'organisation. Il s'agira de présenter les faits, les débats et la réponse institutionnelle qui en a résulté.

Les deux rapports de recherche portent donc sur deux dimensions importantes du cours : les raisons qui ont poussé à la création des institutions économiques internationales ; et leur capacité d'affronter les nouveaux enjeux de l'économie mondiale.

Les deux rapports doivent permettre au travers d'une recherche documentaire, dans la mesure du possible de "première main", et d'une analyse des débats de saisir, dans un premier temps, les paramètres de la coopération économique internationale dans le cadre du régime multilatéral d'après-guerre ; et dans un deuxième temps, les problèmes nouveaux que suscite la coopération économique internationale dans une économie mondiale qui, pour être de plus en plus intégrée, n'en demeure pas moins instable et soumise à de multiples tensions systémiques.

Le choix du sujet doit être fait pour le 3^e séminaire de la session. N'hésitez pas à nous contacter pour celui-ci. Nous sommes très ouverts sur les thèmes.

Le premier rapport doit être déposé au séminaire qui suit la semaine de lecture, et le second à la fin de la session.

Les travaux seront présentés dans le cadre d'un mini-colloque à la fin de la session.

Nous vous laisserons une semaine après la fin du séminaire pour vous permettre de peaufiner votre rapport et, éventuellement, d'intégrer les remarques qui vous auront été faites lors de la présentation orale.

Nous vous invitons également à faire les travaux à deux. Cela donnera des rapports plus étoffés et vous permettra de croiser vos démarches. Surtout si l'une ou l'un d'entre vous vient de droit et l'autre de science politique.

Les travaux doivent être faits sur un document Word (pas de pdf).

2. Discussions 30 %

Les lectures au cours de la session alimenteront les discussions et tout en vous apportant des arguments.

- Les étudiants-es présenteront une fiche synthèse (2 pages, simple interligne, point 11) des textes à discuter. La fiche doit présenter les idées principalement des auteurs, leurs arguments ainsi qu'une analyse de leur contribution (forces, faiblesses, etc...). La fiche doit conclure par deux questions qui serviront à relancer les discussions.

- Une étudiante ou un étudiant ouvrira la discussion ; une ou un autre fera la présentation critique des textes. Vous pouvez utiliser un tableau et un ppt pour la présentation (partage d'écran). La formule est très efficace.
- 7 fiches en tout à présenter, à soumettre sur Moodle. Vous avez le choix pour les fiches.
- Il est important que tout le monde participe aux discussions mais aussi que vous ayez lu au moins deux textes.

Les sources documentaires sont très nombreuses.

Voici quelques exemples de revues :

- Journal of International Economic Law
 - World Economy
 - Études internationales
 - Interventions économiques
 - Économies et sociétés
 - International Journal
 - International Organization (<https://www.jstor.org/journal/inteorga>)
 - Foreign Affairs
 - Global Governance
 - Journal of International Organization Studies
 - The Review of International Organizations
- (<http://link.springer.com/journal/volumesAndIssues/11558>) IO Journal
- Site de GLOGOV : <http://www.glogov.org/>
-
- Consultez également le site du CEIM (UQAM) et du CEPCI (Laval).

Références pour les discussions

Séminaire 1 : Introduction et présentation du séminaire

- Edward Hallett Carr, « Nationalisme..et après ? », dans Daniel-Rops (dir.), *Nations et fédéralisme*, Paris, Plon, 1946, pp. 4-86.

Séminaire 2: Nationalisme et internationalisme

- Edward Hallett Carr, « Nationalisme..et après ? », dans Daniel-Rops (dir.), *Nations et fédéralisme*, Paris, Plon, 1946, pp. 4-86.
- Christian Deblock, « L'internationalisme libéral. Un programme d'action collective », Texte à paraître.

Séminaire 3 : L'internationalisation ordonnée

- John Gerard Ruggie, International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order, *International Organizations*, Volume 36, Issue 2, International Regimes (Spring, 1982), 379-415.
- Christian Deblock, « Du plein-emploi à la compétitivité », in François Crépeau (dir.),

Mondialisation des échanges et fonctions de l'État, Bruylant, Bruxelles, 1997, pp. 63-122.

- G. John Ikenberry, "Why Export Democracy?: The 'Hidden Grand Strategy' of American Foreign Policy" *The Wilson Quarterly* (Vol. 23, no.2 (Spring 1999))
- John Gerard Ruggie « Multilateralism: Anatomy of an Institution », *International Organization*, vol. 46, n° 3, 1992, pp. 561-598.

Séminaire 4: De l'OIC à l'OMC

- Mehdi Abbas, « L'OMC et l'acte III de la globalisation », *Recherches Internationales*, Association Paul Langevin, 2013, pp.69-96.
- Douglas A. Irwin, « The GATT in Historical Perspective », *American Economic Review*, vol. 85, mai 1995, pp. 323-328.
- Lamy Pascal, « Le nouveau monde du commerce », *Commentaire*, 3/2015 (Numéro 151), p. 491-498.

Séminaire 5. Le statut des pays en développement

- Charles-Emmanuel Côté, « De Genève à Doha : genèse et évolution du traitement spécial et différencié des pays en développement dans le droit de l'OMC » *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, vol. 56, n° 1, 2010, p. 115-176.
- Mehdi Abbas. Les rapports Nord-Sud à l'OMC. Entre différenciation et espace politique pour le développement. Note de Travail LEPII ; 36/2007. Grenoble : LEPII, 15 p. 2007.

Séminaire 6 : Les accords commerciaux et l'OMC

- Alice Rocha da Silva, « La complexe articulation entre les accords commerciaux régionaux et le droit de l'OMC », *Nomos*, vol. 33, n°1, 2013
- Christian Deblock, « Les nouveaux accords commerciaux régionaux », dans Stéphane Paquin et Kristine Plouffe-Malette, *Organisations internationales. Droit et politique de la gouvernance mondiale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2020 (à paraître).
- Richard Baldwin, « 21st Century Regionalism : Filling the gap between 21st century trade and 20th century trade rules », *Staff Working Paper*, ERSD-2011-08, Genève, OMC, 38 p.
- Christian Deblock, « L'Accord économique et commercial global dans un monde en recomposition », *Revue des affaires européennes*, n° 2, 2017, pp. 211 – 224.

Séminaire 7 : Régulation monétaire et développement

- Barry Eichengreen et Peter B. Kenen, « L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale*, n° 59, 1994, pp. 11-54
- Michel Lelart, « La réforme du système monétaire international » *Politique étrangère*, n°6 - 1977. pp. 565-591
 - Barry Eichengreen, « Global Imbalances and the Lessons of Bretton Woods », *NBER Working Paper* 10497, mai 2004. <http://www.nber.org/papers/w10497>
 - Michel Aglietta et Camille Macaire, « De la devise clé au multilatéralisme : quel rôle pour la Chine dans le Système Monétaire International ? », *La lettre du CEPII*, n° 404, novembre 2019.
- André Cartapanis, « La crise financière et les politiques macroprudentielles. Inflexion réglementaire ou nouveau paradigme ? », *Revue économique*, 2011/3 Vol. 62, pages 349 à 382.
- John Williamson, *A Short History of the Washington Consensus*, Institute for International Economics, 2004

Semaine de relâche

Séminaire 9: Les investissements internationaux et les droits de l'investisseur

- Christian Deblock, « Globalisation et nouveaux cadres normatifs : le cas de l'Accord multilatéral sur l'investissement », Géographie, Économie et Société, Vol. 1, n° 1, mai 1999, pp. 49-95.
- Michael Jacobs, « Transnational corporations and the proliferation of bilateral investment treaties: more than a bit influential », *Transnational Corporations Review* Vol. 8 , Iss. 2, 2016
- Franck Duhautoy, Vers la fin du régime de protection exorbitant des investisseurs étrangers
- À consulter : WIR 2017, l'investissement et l'économie numérique (Résumé analytique)
- À consulter : Pricewaterhouse Coopers, The Long View. How will the global economic order change by 2050, Londres, février 2017

Séminaire 10. La globalisation, un défi pour la coopération internationale

- Marie-Laure Djelic et Sigrid Quack, « Globalization and Business Regulation », *Annual Review of Sociology* 2018, vol. 44, n 1, pp. 123-143.
- [Marie-Laure Djelic et Sigrid Quack, "Globalization and Business Regulation", Annual Review of Sociology 2018, vol. 44, n 1, pp. 123-143. Fichier](#)
- [Elke Krahnann, « National, Regional, and Global Governance : One Phenomenon or Many? », Global Governance, 2003, vol. 9, n°, pp. 323-346. Fichier](#)

Séminaire 11. Culture et régulation

- Gilbert Gagné, « The World Trade Organization and Preferential Trade Agreements: The Case of Cultural Goods and Services », in M. Rioux et K. Fontaine-Skronski, *Global Governance Facing Structural Changes*, 2015, Springer.
- Antonios Vlassis, « Négociations commerciales récentes et industries culturelles: de l'affrontement politique à la réconciliation normative ? »
- Zboralska, E, and Davis, C. (2017). Transnational over-the-top media distribution as a business and policy disruptor: The case of Netflix in Canada. *The Journal of Media Innovations*, 4(1), 4-25.

Séminaire 12 : Télécommunications, gouvernance de l'Internet

- Madeline Carr, « Power Plays in Global Internet Governance », *Millennium, Journal of International Studies*, 43/2, 2015, pp. 640-659.
- Burri, Mira, The World Trade Organization as an Actor in Global Internet Governance (June 8, 2016). Forthcoming in *The Institutions of Global Internet Governance*, William J. Drake and Mira Burri, eds., Cambridge: Cambridge University Press, 2016.
- Robert Boyer, « La Nouvelle Économie Institutionnelle : *anything goes* ? Paradigme problématique mais succès académique », *Revue de la régulation* [En ligne], 25 | 1er semestre/spring 2019, mis en ligne le , consulté le 15 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/15020> ; DOI : 10.4000/regulation.15020

Semaine 13. Réguler les GAFA

- Florence Palpacuer, « Firme-réseau globale et réseaux transnationaux d'ONG : Vers un nouveau mode de régulation ? », *Revue de la régulation* [En ligne], 2 | Janvier / January 2008, mis en ligne le 25 mars 2008, consulté le 15 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/2243> ; DOI : 10.4000/regulation.2243
- Itai Grinberg, « International Taxation in an Era of Digital Disruption: Analyzing the Current Debate », Georgetown University Law Center, mars 2019.

- Rachana Khandelwal, « Digital Taxation - A Virtual Reality », *The Contemporary Tax Journal*, Vol. 9, n° 1, 2020.
- Aqib Aslam and Alpa Shah, « Tec(h)tonic Shifts: Taxing the “Digital Economy” », IMF Working Paper, mai 2020.

Séminaire 14. La concurrence et sa régulation mondiale

- Oliver Budzinski, « Towards an International Governance of Transborder Mergers? - Competition Networks and Institutions between Centralism and Decentralism », *NYU Journal of International Law and Politics*, Vol. 36, No.1, 2004, pp. 1-52.
- Michèle Rioux, « Globalisation économique et concurrence » (Note). *Études internationales*, vol. 33, n1, 2002, 109–136.
- Christian Deblock et Guy-Philippe Wells, *Coopération réglementaire et accords de commerce*, Volume 48, Issue 3–4, Été–Automne 2017, p. 319–345 Géopolitique et nouveaux enjeux des négociations commerciales transpacifiques.

Séminaire 15. Les trajectoires de la régulation multilatérale

- Drahos, Peter, *Regulatory Capitalism, Globalization and the End of History* (2014). RegNet Research Paper No. 2014/33. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2449920> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2449920>
- Djelic, Marie-Laure, *Spreading Ideas to Change the World: Inventing and Institutionalizing the Neoliberal Think Tank* (2014). *Political Affairs: Bridging Markets and Politics*/Christina Garsten (ed) and Adrienne Sörbom (ed). Published by Edward Elgar, Forthcoming. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2492010>

Séminaire 15. Présentation des travaux

Orientation générale du séminaire

L'État est au cœur des relations internationales (Renouvin et Duroselle) comme l'entreprise est au cœur du marché mondial (Michalet). Deux espaces qui se rejoignent, se superposent (Perroux), s'interpénètrent; deux espaces cependant qui ne se réduisent pas l'un à l'autre. Terrain d'affrontement et de puissance, l'espace des relations internationales est aussi le terrain de la coopération et de la solidarité internationale; indissociable de l'accumulation du capital et de la recherche du profit, le marché mondial est aussi le lieu où se nouent l'interdépendance et l'entraide économiques. A cheval sur ces deux espaces, les organisations économiques internationales. A leur origine, un compromis historique.

Ce sera le thème principal de la première partie où nous insisterons sur trois dimensions : le rôle des États, le jeu des forces du marché et les débats d'idées autour du

rôle des institutions dans la gouvernance et l'organisation des affaires internationales et mondiales. Notre objectif sera de retracer les origines et les évolutions de l'ordre international d'après-guerre dans ses dimensions économiques, mais aussi de nous interroger à la lumière des cadres théoriques à notre disposition sur le bien-fondé et les limites de cet ordre. Nous aborderons trois grandes questions qui ont été au centre de cet ordre international depuis son origine : la stabilité monétaire (FMI), le développement des échanges internationaux (GATT) et la coordination des politiques économiques (OCDE). Nous ferons le bilan du chemin parcouru depuis la Guerre dans le domaine de la coopération économique internationale, non sans nous interroger sur la capacité d'adaptation que certains prêtent aux institutions d'après-Guerre.

La deuxième partie vise à rendre compte des transformations actuelles de l'économie mondiale et des enjeux que soulève sa régulation dans un monde qui, pour être toujours stato-centré, échappe de plus en plus à leur contrôle. L'économie mondiale a en effet connu d'importants bouleversements depuis les années 1990. Parmi les bouleversements les plus visibles, il faut noter en premier lieu la globalisation des entreprises et des marchés, en second lieu le basculement de son centre de gravité de l'Atlantique vers le Pacifique, en troisième lieu une tendance marquée au régionalisme et au bilatéralisme économiques, et en quatrième lieu, une révolution numérique découlant des innovations technologiques. Ces bouleversements ont eu quatre effets notables : le premier de modifier sensiblement notre vision du monde et la manière d'envisager la place des États dans l'économie mondiale ; le second d'élargir le domaine et le champ d'application du droit économique international ; le troisième de modifier l'orientation et le contenu des politiques économiques internationales des États ; et le quatrième de poser dans de nouveaux termes la régulation de l'économie mondiale, d'une part, les rapports entre les États, d'autre part.

Nous introduirons, discuterons et critiquerons le concept de gouvernance globale et nous identifierons les nouvelles trajectoires institutionnelles en émergence et leurs interactions avec les institutions d'après-Guerre. Cette partie du séminaire mettra l'accent sur les problèmes de gouvernance internationale à l'heure de la mondialisation.

INTRODUCTION DU SÉMINAIRE

La globalisation/mondialisation est venue changer radicalement notre manière d'aborder les relations et la coopération économiques internationales. L'ordre économique international a été construit après la Seconde Guerre mondiale autour des États. Les grandes institutions économiques internationales furent mises en place à l'époque avec le double objectif d'ordonner le développement de l'économie mondiale et d'ancrer l'interdépendance économique dans la règle de droit, l'égalité de traitement et la solidarité. Trois institutions furent particulièrement représentatives de cette vision: le GATT – même s'il s'agit d'un accord –, le FMI et la Banque mondiale. Chacune d'elles avait son mandat spécifique, son « département » de l'économie mondiale serait-on tenté de dire : la libéralisation ordonnée des marchés pour le GATT, la stabilité monétaire et financière des marchés, et l'intégration des pays en développement pour la Banque mondiale.

Le système était loin d'être parfait mais il avait pour lui le double mérite d'institutionnaliser la coopération et de lier la sécurité économique des États à leurs propres engagements internationaux. Par contre, la régulation des marchés était renvoyée aux États eux-mêmes, autrement dit aux institutions et aux politiques nationales. C'était la première faille de ce système. La seconde tenait au fait que le système était d'abord orienté vers le développement de l'économie mondiale, étant entendu qu'il ne devait pas y avoir d'incompatibilité entre ce développement et les politiques nationales. Il en avait encore une troisième: les pays en développement n'y ont jamais vraiment trouvé leur place, sinon qu'au travers du traitement spécial qui leur fut reconnu. Avec la mondialisation qui s'amorce dans les années 1980, ces failles sont devenues plus évidentes encore. La coopération fut alors orientée de manière à faciliter le développement de l'économie mondiale tandis que, de leur côté, les politiques nationales furent orientées vers l'intégration dans l'économie mondiale, et ce au détriment des systèmes nationaux et des solidarités collectives. Au cours de cette période, trois phénomènes furent particulièrement représentatifs de ces nouvelles tendances: les marchés financiers, désormais libérés, imposent leurs contraintes, les accords commerciaux régionaux prolifèrent, et ce au détriment du système commercial multilatéral, et les courants économiques internationaux se déplacent, entraînant de nouvelles fractures dans leur sillage. Les crises se succèdent également, prenant toujours tout le monde par surprise: crise de la dette dans les années 1980, crise des balances des capitaux dans les années 1990, et finalement, crise des produits dérivés dans les années 2000.

La mondialisation s'inscrit dans la continuité de l'internationalisation. Alors que l'internationalisation nous renvoie à l'extension des activités des entreprises hors des frontières, la mondialisation nous renvoie, quant à elle, à l'extension de ces activités à l'échelle du monde. On peut y voir une nouvelle étape dans un long processus historique, lui-même facilité par les changements technologiques et encouragé par les États eux-mêmes, d'ouverture et de rapprochement des économies nationales qui irait en s'accroissant toujours davantage. La globalisation est d'une autre nature. Il y a non seulement accélération de cette tendance, mais aussi changement qualitatif dans les modalités de fonctionnement de l'économie mondiale. Trois phénomènes conjugent ici leurs effets. Tout d'abord, la libre circulation des capitaux et l'intégration des marchés financiers ; ensuite, la transnationalisation des activités des entreprises et le développement qui l'accompagne des

chaînes de valeur mondiales ; enfin, les nouvelles technologies de l'information et des communications qui transforment notre rapport au temps et à l'espace. Nous sommes entrés dans l'ère de la globalisation, et avec celle-ci il ne s'agit plus seulement de réguler les interdépendances comme on ambitionnait de le faire après la Guerre en mettant en place des organisations spécialisées, ni même de faciliter l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale comme au temps de la mondialisation et des codes de conduite, mais de repenser désormais l'action et les solidarités collectives dans un monde que l'économie est en train d'unifier et d'intégrer. C'est le sens et l'orientation que nous voulons donner à ce séminaire.

Les institutions du 20e siècle, construites dans la perspective de créer et de favoriser la coopération internationale dans un contexte d'interdépendance complexe, peuvent-elles faire face à des problèmes nouveaux et répondre aux enjeux nouveaux transnationaux de régulation découlant des nouvelles interconnexions mondiales sans assister à la déconnexion des sociétés et des relations internationales ? Les régimes internationaux fondés sur l'interdépendance et la coopération interétatique, notamment au sein de l'Organisation des Nations unies, sont forcés de s'ajuster aux nouvelles réalités des nouvelles relations transnationales (Ruggie, 2003 ; Karns et Mingst, 2010) sans avoir pour autant fourni des réponses adéquates ou une approche commune. L'exemple le plus frappant est la gouvernance de l'Internet qui repose sur un tout nouveau modèle transnational et privé qui s'oppose à la trajectoire longtemps dominante dans les communications, l'Union internationale des télécommunications.

Allant dans le sens d'un monde transnational orienté avant tout vers une logique économique, certains y voient le déclin de l'international, centré sur le système des Nations unies et le rôle des États (.....), d'autres y voient des défis d'adaptation pour les organisations internationales et les États (Drezner, 2007) alors que plusieurs pensent que la perte de l'hégémonie des États-Unis et un pivotement vers l'Asie provoquant un basculement d'un ordre hégémonique centré sur les États-Unis vers une multipolarité (Desai et Vreeland, 2011). Nous sommes loin du tout marché et de l'autorégulation car on constate : 1) l'émergence de nouvelles formes de régulation et d'institutions (Graz, 2004 ; Djelic, Levi-Faur, 2011 ; Kirsch, 2010 ; Slaughter et Hale, 2011 ; Keukeleire, S. et B. Hooijmaaijers, 2014), 2) une redéfinition des stratégies et des rôles des acteurs (Slaughter, 2004 ; Duchesne et Morin, 2013; Cerny, 2010; Lake, Grugel, 2004 ; Stopford, Strange et Henley Strange et al, 1991) , et 3) une transformation du pouvoir sur l'échiquier mondial (Moran 2009; O'Brien et al., 2000 ; Karns et al., 2010; Rioux, 2005, Hall et Biersteker, 2010; Fuchs, 2007).

Les débats entourant la crise financière de 2008 et ses suites (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), les accords de partenariat économique (notamment, l'Accord économique et commercial global et le partenariat transpacifique), la crise en Europe et le Brexit (Telo, 2016), l'élection de D. Trump, la gestion des crises aux Nations Unies et au Fonds monétaire international et les inégalités croissantes (Piketty, 2013 ; Wilkinson et Pickett, 2009 ; Galbraith, 2015) ont révélé l'absence d'une gouvernance adéquate et cohérente de la mondialisation (Graz et Nolke, 2008 ; Verdier, 2010). Devant un monde en transformation, et à moins de « muter », les institutions, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, se révèlent souvent mal adaptées aux nouvelles réalités des interconnexions de toutes sortes entre les sociétés et les individus, ce qui affecte négativement leur capacité d'assurer la prospérité et la stabilité de nos sociétés, la répartition des richesses et la

coopération internationale. Ces défaillances institutionnelles creusent l'écart entre nos sociétés et les réseaux mondiaux d'interconnexions traversant les frontières, ce qui provoque parfois des conflits et des fractures.

Le monde a changé de manière si significative depuis 30 ans, et tout particulièrement au cours de la dernière décennie, qu'on peut évoquer un changement de paradigme remettant en cause nos manières de voir, de comprendre et d'agir sur le monde. Certains y voient en toile de fond une révolution industrielle et l'émergence d'un capitalisme numérique, en anglais « digital and transnational capitalism » (Schiller, 2010; et Rioux et Fontaine-Skronski, 2015). Devant le changement, les acteurs sociaux, politiques et économiques ne restent pas inactifs (Levi-Faur, 2011). Des émergences institutionnelles tentent de combler le vide et des initiatives de réforme des institutions existantes prolifèrent mais sans toutefois parvenir de manière satisfaisante à créer un ordre cohérent et à trouver des solutions aux problèmes du système mondial contemporain (Abbott K. et D. Snidal, 2009).

Logiquement, nous devrions évoluer vers des institutions mondiales mais la fragmentation et la diversité des institutions est une tendance lourde. S'agit-il de reculer pour construire des ponts et un réseau institutionnel assurant un encadrement des flux de la mondialisation ou assiste-t-on à un processus de « démondialisation » ? Chose certaine, dans un monde d'interconnexions mondiales, il faut sortir de la gouvernance en silos et du découplage national vs international. Une interconnexion mondiale, c'est la relation dynamique et évolutive qu'entretiennent deux institutions (ou plusieurs), qu'elles soient privées, publiques ou hybrides, à propos d'un ou de plusieurs enjeux de différentes natures (politique, économique, commerciale, culturelle, sécuritaire...) afin de réguler les actions des acteurs et leurs effets. L'interconnexion est qualifiée de mondiale, car elle touche de façon globale c'est-à-dire verticale, horizontale et transversale, différents acteurs et diverses institutions agissant à de multiples niveaux qui vont du local à l'international. Le concept d'interconnexions mondiales dans un contexte multipolaire permet d'analyser le changement institutionnel et la dynamique des rapports entre les différents enjeux et entre les institutions, anciennes et nouvelles, d'où émerge un tissu évolutif de normes, de règles et de standards qui s'inscrit dans une logique d'ensemble qui reste à être mieux comprise. L'idée principale est de sortir des silos de gouvernance et poser la question de la (in)cohérence transversale, horizontale et verticale des systèmes de règles et de normes, tout en tenant compte de la pluralité des acteurs.

Notre démarche part du constat de la nécessité de procéder à un changement de paradigme qui prenne en compte le passage historique que nous vivons d'un monde d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Ce passage rend nécessaire la production de connaissances nouvelles sur le rôle et la transformation des institutions dans un contexte d'interconnexions mondiales. Sur le plan théorique, en Relations internationales/économie politique internationale, les grilles d'analyse restent dominées par des perspectives stato-centrées, réaliste et libérale, qui placent les États et les organisations internationales au centre de l'analyse (Krasner, 1983; Smouts, 1995 ; Waltz, 2000). La coopération internationale est expliquée par une logique de pouvoir ou par les gains de la coopération en fonction des intérêts des États. Ces perspectives sous-estiment les acteurs non-étatiques comme le monde de la finance, les multinationales, les acteurs des nouvelles technologies de l'information, par exemple. Ces perspectives sont mal adaptées pour expliquer et anticiper le changement. À titre d'exemple, durant les dix ans qui ont précédé la crise de 2008, les articles publiés dans les grandes revues américaines (notamment *International Organization*, *International Studies Quarterly*, *World Politics*) ont très peu abordé les questions financières, négligeant de tenir compte d'aspects importants de la réalité contemporaine des systèmes mondiaux. Modifiant aussi bien les pratiques des acteurs privés et publics que les relations entre les États, les relations entre les États et les marchés aussi bien que les cadres normatifs qui gouvernent ces relations et ces pratiques, la mondialisation et la révolution numérique ont transformé les systèmes mondiaux sur les plans économique, politique, social, juridique et sécuritaire.

On constate que les trajectoires institutionnelles sont multiples et que la cohérence politique et sociale ne suit pas. Nous sommes en train de migrer d'un monde

d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Certains parlent d'une gouvernance globale qui fait référence à une « gouvernance sans gouvernement » (Ruggie, 2014 ; Abbott et Snidal 2009, Rosenau et Czempiel, 1992 ; Kahler, 2009) qui suggère un dépassement de la dimension interétatique de la régulation avec la montée en puissance des entreprises privées couplée d'un phénomène de multiplication des lieux de régulation et des systèmes de règles qui forment un tout (Krahmann, 2003, Djelic et Quack, 2010)). Certains y voient un processus de transformations des relations internationales et des organisations publiques (Slaughter, 2011 ; Lazer, 2005) qui suggère l'émergence d'un transgouvernementalisme consistant à la mise en réseau des organisations. D'autres travaillent sur la régulation transnationale (Djelic et Sahlin-Andersson, 2006). L'émergence institutionnelle, d'origine publique et privée (Cafaggi et al., 2012 ; Büthe & Mattli, 2011 ; Fuchs, 2007 ;), et souvent hybride (Cafaggi et Renda, 2012), témoigne de l'importance de nouveaux enjeux de régulation qui ne trouvent pas de réponses aux niveaux national et international (Lazer, 2005 ; Levi-Faur, 2011). De nouvelles trajectoires émergent, contournant les anciennes ou les forçant à s'ajuster (ajustement institutionnel) et à dépasser la gestion des interdépendances internationales (Dufour et al, 2006). Il faut comprendre ces trajectoires et réaliser que les organisations nationales, régionales et internationales doivent s'adapter et répondre à de nouvelles logiques et dynamiques mondiales de plus en plus centrées sur le domaine économique (Cerny, 2010 ; Drezner, 2007 ; Giddens, 2007; Lutz, 2012 ; Estevadeordal, Suominen et The, 2009).

Avec le développement du commerce électronique, la production à la fois se dématérialise et se déterritorialise alors que les chaînes de valeur, en constante mutation, traversent les frontières (Gereffi, 2014). La révolution industrielle liée au numérique augmente l'importance des interconnexions tout en posant des problématiques nouvelles pour l'action collective des différents acteurs de la mondialisation. Nous entrons dans une ère de régulation où les enjeux et sites de gouvernance se croisent de plus en plus (Rioux et Fontaine-Skronski, 2015, Paquin, 2016). Les nouvelles réalités d'une mondialisation transnationale et multipolaire, amplifiées par les impacts de la révolution numérique, nous obligent à repenser le monde, à remettre en cause nos grilles d'analyse et à réfléchir aux réponses des États et des organisations internationales en termes de politiques publiques et d'ajustements institutionnels.

Le tableau suivant distingue entre la coopération au temps interdépendances internationales et celle en émergence au temps des interconnexions mondiales.

Interdépendances internationales	Interconnexions mondiales
<ul style="list-style-type: none"> - régimes internationaux visant des domaines spécifiques - acteurs étatiques et organisations internationales - public prime sur le privé 	<ul style="list-style-type: none"> - interactions multiples entre les régimes et règles - pluralité des acteurs, multistakeholderisme

<ul style="list-style-type: none"> - décisions hiérarchiques et centralisation du pouvoir - dominante internationale - marchés ordonnés, ordre du politique et des souverainetés - droit « dur », règles contraignantes - recherche de cohérence entre les institutions et les règles - multilatéralisme - modèles contractuels/communautaires (OMC-ALENA vs UE) 	<ul style="list-style-type: none"> - le privé prime, complémentaire ou se substitue par défaut au public - plusieurs sites de gouvernance - dominante transnationale - concurrence globalisée, ordre du marché et des firmes - soft power / soft rules - concurrence entre les institutions et les règles, - à la carte : multilatéralisme, régionalisme et bilatéralisme, minilatéralisme. - modèle partenarial (les partenariats en négociation)
---	--

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.